

Châtillon, le 4 janvier 2023

**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL DE QUARTIER LE STADE-JOLIOT-CURIE
Mardi 27 septembre 2022**

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX LE 27 SEPTEMBRE À DIX-NEUF HEURES TRENTE, les membres composant le conseil de quartier le Stade-Joliot-Curie de la commune de Châtillon (92320) se sont réunis au nombre de 8, sous la présidence de **Mme GOURIET**, Adjointe à la Maire et de **Mme CHAMBONNET**, co-présidente à la suite de la convocation qui leur a été adressée, le **16/09/2022**

Présents :

M. MOUTON Christophe, Adjoint à la Maire de la commune de Châtillon (92320),
Mme GOURIET Martine, Adjointe à la Maire de la commune de Châtillon (92320), et co-présidente
Mme CHAMBONNET Geneviève, co-présidente
M. BRIÈRE Alain, Mme CASTAING DEBAT Clotilde, M. CHAMBONNET Didier, Mme FAVEREAU Amélie, Mme MORANGE- MAJOUX Françoise, M. NADITCH Bruno.

Lesquels formant plus de la moitié des membres plus un, peuvent délibérer valablement en exécution de l'article 5.5 du règlement intérieur des conseils de quartier de la commune de Châtillon (92320).

Ainsi que :

Mme DORFIAC Élodie, Adjointe à la Maire de la commune de Châtillon (92320),
M. PFEIFFER'OVA Julien, Directeur de cabinet de Madame la Maire

Absent(e)s excusé(e)s :

M. BOURLON Michel, Mme DOUIN Josette, Mme HIDEUX Anne, M. MOULIN Jean- Marc

Absent(e)s : M. BADJI Massy, M. FILLEAU Gilles, M. MICHEL Alain, Mme NOCEIR Nora

Ces formalités remplies, l'ordre du jour est déroulé comme suit :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 janvier 2022
2. Bilan d'activités 2020-2021 du conseil de quartier
3. Point sur le projet rue de Malakoff
4. Compte rendu de l'atelier de concertation sur le plan de déplacements
5. Point sur l'éclairage public et la sobriété énergétique
6. Point sur les modifications du PLU et les conséquences pour le quartier
7. Point sur la végétalisation du quartier (suite balade urbaine)
8. Sujets divers et propositions des conseillers de quartier
9. Prochaine date de réunion du conseil de quartier



Du fait de la présence d'environ 10 personnes publiques, la présidente rappelle le fonctionnement du conseil de quartier. Un temps de parole et d'échanges leur sera donné en fin de séance lorsque tous les sujets de l'ordre du jour auront été abordés.

1. Approbations du compte-rendu de la séance du 18 janvier 2022

Ce point est adopté à l'unanimité sous condition d'y ajouter l'indication suivante :
Au square Dreyfus l'abattage d'un arbre, prévu dans le projet d'aménagement, est sujet à contradiction

2. Bilan d'activités 2020-2021 du conseil de quartier

Bilan factuel des réunions et activités de la période adopté à l'unanimité :

Réunions les 10 juin 2021, 14 octobre 2021, 18 janvier 2022

Rencontres de quartier

Rue Esther Cordier

Rue de Malakoff

Avenue Amélie

Square Dreyfus dans le cadre de la requalification de la rue de Malakoff

Balade urbaine en juin 2021 pour la re végétalisation du quartier

Participation en juin 2022 à un atelier sur le plan de déplacements

Concertation autour du réaménagement de la rue de Malakoff

Autres sujets abordés : Dératisation-Fête de quartier

3. Point sur le projet rue de Malakoff

Les travaux de la rue de Malakoff ont commencé cet été suite à la réunion de concertation en présence de Mme la Maire notamment au sujet des places de stationnement.

Actuellement, les travaux sont presque terminés mais les arbres ne sont pas choisis, il était question d'arbres fruitiers mais compte tenu de la situation climatique et du fait que les fruits tombent, pourrissent sur place et attirent les rats... ce seront sûrement des arbres à petits fruits ou avec des floraisons durables.

Il est remarqué que le trottoir de gauche semble plus étroit qu'avant les travaux.
→ C'est une déformation optique car il a été mis aux normes il est donc plus large.

Il est signalé que les ouvriers ont été surpris à recouvrir de terre un tas de déchets.
→ les services municipaux iront vérifier.

L'aménagement du square Dreyfus pose encore question, le but est de faire passer une piste cyclable bidirectionnelle rue Malakoff, bd de Vanves, coulée verte, avenue de Paris en transversal pour éviter le carrefour de la D906 il est donc proposé 3 solutions :

1/ Faire passer la piste cyclable au milieu du square alors coupé en 2 parties distinctes: 1 pour les enfants et 1 autre pour les personnes qui souhaitent être tranquilles.

2/ Ne pas couper le square mais le contourner et poser une chicane pour rejoindre la rue Roland Garros. Cette solution supprime de la végétalisation et 10 places de stationnement.

3/ Faire passer la piste cyclable le long du square en utilisant le passage qui a été condamné par sécurité il y a quelques années le long de l'immeuble. Ce projet permet de végétaliser davantage

car le carrefour sera aussi modifié pour limiter la vitesse des véhicules. Dans ce scénario, l'aire de jeux ne sera pas séparée en 2, et aucun arbre ne sera coupé. La seule problématique est que l'accès en sortant de la tour sera moins direct, il faudra faire 12 mètres pour entrer dans le parc. Il s'agira cependant de raccourcir un peu le square.

Remarques des conseillers :

-tous remercient le travail effectué par les équipes de la mairie concernant ces propositions
-dans le projet 3, la piste cyclable va passer très proche des fenêtres et retire de la végétalisation devant la tour,

→Il peut être possible d'ajouter des buissons ou des petits arbres pour isoler la tour de la piste cyclable en concertation avec le bailleur Hauts-de-Seine

C'est l'option 3 qui comporte le plus d'avantages et c'est donc cette option qui est recommandée par les conseillers sous réserve d'ajouter cette végétalisation supplémentaire près de la tour.

4. Compte rendu de l'atelier de concertation sur le plan global de déplacements

La démarche de plan global de déplacements commencée en début d'année se poursuit et suite aux ateliers du mois de juin /juillet une réunion de restitution de ces ateliers et de concertation a eu lieu mardi 19 septembre avec les élus.

Bilan des ateliers : 70 participants environ pour 5 ateliers et 3 thèmes principaux abordés

- place du piéton (aux abords des écoles et dans le centre)
- liaisons cyclables
- circulations routières
- logistique urbaine (livraisons en ville...)

Liste des sujets qui ont fait consensus lors de l'atelier du quartier :

- Réduire le trafic au sein du quartier
- Casser les vitesses en réduisant la largeur des voies
- Élargir les trottoirs notamment au droit de l'école
- Traiter le carrefour du café du stade
- Modifier le plan de circulation pour réduire le trafic de contournement ou d'évitement pratiqué par les conducteurs grâce notamment aux applications informatiques

Les sujets qui ont fait divergence :

- détermination du site pour le déploiement d'une zone 30
- Réduction des limitations de vitesse à 20km/h

Liste des sujets consensuels du quartier Aérospatiale (de l'autre côté de la D906) :

- Satisfaction quant aux abords du groupe scolaire Langevin-Wallon
- Élargir les trottoirs pour diminuer la vitesse et mettre en sens unique les rues Sémard et Gatinet
- Réduire le trafic de la D906
- Améliorer le fonctionnement aux carrefours de la D906
- Améliorer les points de croisement entre coulée verte et les routes ex : avenue de la République.

Suite aux ateliers du mois de juin/juillet qui ont été très riches en échanges nous arrivons dans la phase de propositions. Lors d'une réunion en septembre, le cabinet Transamo en a exposé 3 pour transformer les déplacements sur la ville sur une période de 3 à 4 ans.

Il s'agit maintenant de caler les priorités qui seront retenues en fonction des travaux de réseaux prévus sur la commune pour éviter de refaire les trottoirs plusieurs fois.

Ces ateliers ont permis à tous les participants de se rendre compte de toutes les contraintes techniques dont il faut avoir connaissance et les conséquences provoquées par un changement de circulation.



Une fois ces arbitrages rendus par madame la maire, le conseil de quartier sera à nouveau saisi pour information et concertation.

Puis au moment de la phase de mise en œuvre de ces propositions des réunions d'information à un niveau plus large que le conseil de quartier seront organisées avec le public.

5. Point sur l'éclairage public et la sobriété énergétique

La Ville de Châtillon met en place à compter d'octobre un plan de sobriété énergétique dont voici les principales mesures :

- Assurer une exemplarité en tant que bon gestionnaire des équipements publics

→ en particulier sur extinction de l'éclairage des bâtiments publics et des parcs et jardins.

Cependant, des contraintes existent car l'éclairage des parcs et des bâtiments publics par exemple ne sont pas autonomes mais sont reliés à l'éclairage de la voirie.

De plus, un travail sur le plafonnement des tarifs des énergies et des incitations à la maîtrise des consommations dans le cadre des marchés publics de la ville est en cours.

Plusieurs mesures ont été décidées sur la commune :

- Mettre en œuvre un plan d'énergie sur l'espace public :

Le choix a été fait de ne pas procéder à l'extinction complète de l'éclairage mais de diminuer l'intensité pour laisser un niveau de sécurité minimum. Cependant, ces réglages ne sont possibles que sur les luminaires équipés en LED qui ne représentent que 40% actuellement, une accélération de la modernisation du réseau est prévue.

Il y a déjà une baisse de 25% entre 23h et 24h et 50 % entre 24h et 6h du matin pour les éclairages récents. Des visites tests avec les conseillers des quartiers seront organisées après les vacances d'automne pour voir s'il est possible d'aller jusqu'à une baisse de l'intensité des éclairages publics de -80% de 1h à 6h du matin tout en maintenant un bon niveau de sécurité.

- Faire appliquer les textes nationaux avec fermeté :

Le Décret de 2012 permet d'exiger l'extinction des enseignes lumineuses ainsi que des bureaux la nuit, pouvant aller jusqu'au paiement d'une amende si non obtempération.

- Accélérer la rénovation énergétique du bâti
- Sensibiliser les habitants aux actions à engager ainsi que les aides accessibles et les accompagner dans la démarche via Vallée sud Grand Paris.
- Sensibiliser les agents et les associations utilisateurs des bâtiments communaux et en surveiller la bonne utilisation.

Remarques des conseillers :

-Malakoff allume plus tard et éteint plus tôt pourquoi ne pas s'aligner ?

-Surveiller l'extinction des bâtiments publics mis à disposition (ex maison des 4 vents et stade)

→ Si ce genre d'oublis est constaté, les riverains peuvent aussi les signaler rapidement à la mairie afin que celle-ci puisse agir auprès des bonnes personnes.

-Certains panneaux de publicité lumineux restent allumés toute la journée

-Possibilité d'éteindre un lampadaire sur 2 pour ceux qui ne sont pas réglables → à voir selon les tests

-Attention à la sécurité qui est très importante, il ne faut pas trop baisser



-Des détecteurs de présence sont ils envisagés sur la ville ? → non ce sont des produits qui ont été chiffrés et s'avèrent très coûteux.

-Existe-t-il une aide pour que les usagers puissent acheter des ampoules led ? → les financements ne le permettent pas, ni les frais de fluides à venir cet hiver de toutes les crèches, écoles et autres. Il pourrait s'agir d'une aide nationale au même titre que celles à l'isolation des bâtiments.
→ Vallée sud Grand Paris propose un accompagnement des usagers pour leur démarche de rénovation énergétique du bâti, jusqu'au montage financier

-Qu'en sera t- il des lumières de Noël ? → les éclairages de Noël ne seront pas supprimés mais le problème est qu'ils sont raccordés à l'éclairage public. Une réflexion est donc en cours pour décider des endroits qui seront éteints ou non équipés

-Existe-t-il d'autres sources d'énergie envisagées sur la ville ?

Une partie de la ville vers la mairie et le collège Paul Eluard est déjà reliée à la géothermie avec Bagneux qui pourrait être étendue. Une réflexion est menée sur comment développer cette méthode sur le territoire.

Le territoire Vallée sud est en pointe sur l'utilisation de l'hydrogène qui va transformer son parc de véhicules prochainement, et une station sera ouverte ensuite.

Ne serait-il pas possible aussi d'installer des panneaux solaires localement ?

→ Un travail à l'échelle du territoire est en cours sur ce sujet car il faut concentrer les achats qui doivent faire l'objet d'appels d'offres collectifs.

6. Point sur les modifications du PLU et les conséquences pour le quartier

La modification n°5 du PLU a été votée par le conseil de territoire après enquête publique. Cette mesure s'appliquera dans 2 mois, la préfecture peut encore attaquer la décision

Principales mesures d'ordre général :

- Actions en faveur du développement durable, de l'environnement et de l'écologie : 40% d'espaces verts obligatoire sur toute construction
- Actions incitant à la production de logements locatifs sociaux : 30% obligatoire dans toute construction de plus de 10 logements, places de vélos obligatoires dans les immeubles ainsi que les bureaux en rdc.
- Actions facilitant l'usage des véhicules hybrides et électriques ainsi que des vélos

Sur le quartier

- Arbres remarquables : ajout d'un alignement de 10 peupliers au 35 avenue de Paris (le long d'un mur mitoyen), ajout d'un ensemble de 3 acacias à l'angle du Boulevard de Vanves et de la rue Jules Védrières
- Création d'un « emplacement réservé » sur l'îlot à l'angle du boulevard Stalingrad et de la rue Paul Vaillant Couturier afin de permettre de créer 40% de logements sociaux et de faciliter les commerces en rez-de-chaussée.

Le but est de faire en sorte qu'à l'avenir les promoteurs soient contraints les mesures spécifiques prévues au PLU.

Dans cette zone, du fait de l'emplacement proche des transports, il peut y avoir un peu plus de hauteur et plus de logements sociaux. Cette réserve permet ainsi de préserver les pavillons de toute la zone pavillonnaire tout en montrant la bonne



volonté de la municipalité à l'Etat en respectant les principes du schéma directeur de la Région.

7. Point sur la végétalisation du quartier (suite balade urbaine)

Suite à la balade en 2021 sur 83 actions globales sur la ville 53 ont été réalisées comme le montre le tableau

- Rue Jean Mermoz et rue Berthelot des jardinières avec arbres et plantes ont été installées le long du trottoir en remplacement des barrières vigipirate dans le cadre de la sécurisation des écoles.

-La végétalisation entre les arbres de l'avenue de Paris a été réalisée par les services du département.

-La Parcelle à côté du Mc Donald en acquisition par la commune fera l'objet de propositions qui seront soumises au conseil de quartier

- de même pour la parcelle située avenue de Paris face au square Jean Moulin qui sera aussi laissée en végétal pour éviter que le département vende à des promoteurs.

-Rue Esther Cordier les chicanes actuelles en peinture ne gênent pas les sorties de garage alors que des chicanes en dur supprimeraient du stationnement, voir si pose de végétal à venir

-Rue Jean Bouin fera l'objet d'un réaménagement plus complet avec celui de la rue de Malakoff et celui du square Dreyfus

-Rue Guynemer végétalisation le long du grillage de l'école maternelle.

-Le carrefour Guynemer / Mermoz est un point du plan global de déplacements et fera l'objet d'aménagement après les travaux du Grand Paris

-Carrefour du café du stade : projet de créer un nouveau lieu de vie apaisé et végétalisé. Ce sujet sera étudié dans le projet de réfection complète de la rue Berthelot qui sera complexe car comporte de nombreuses contraintes techniques.

-Végétalisation du stade est un projet à part entière qui prendra du temps. En attendant, il est prévu la replantation de plus de 40m de haie le long des courts de tennis.

- Carrefour devant le stade, l'idée d'agrandir le massif situé entre les rues J. Bouin et C.Perrière jusqu'aux barrières n'est pas réalisable du fait de la présence de réseaux souterrains.

-au sujet de l'enlèvement des mauvaises herbes par des agents d'une entreprise privée en combinaison. Il s'agit de produit à base d'huiles essentielles (géranium et colza), donc d'origine végétale. Ce produit fait jaunir les feuilles rapidement mais ne pollue pas l'eau et n'est pas nocif pour les individus.

8. Sujets divers et propositions des conseillers de quartier

-les bus ne fonctionnent pas correctement et la situation est nationale car la RATP ne parvient pas à recruter. Ce qui pose de réels problèmes notamment pour les lycéens qui arrivent en retard tous les matins.

Il est signalé que la ligne de bus 323 est coupée depuis les travaux de grand Paris express alors qu'il relie au RER B par Laplace.

Cette situation est contradictoire et complexe, au moment où les structures et les collectivités veulent développer les transports en commun. La municipalité met la pression sur la RATP (courrier envoyé par madame la maire) mais n'a pas d'autre moyen d'action.



A terme l'avenue de la République sera aménagée de façon à être agréable, avec piste cyclable bidirectionnelle la ligne de bus a été rétablie dans un sens seulement mais des travaux de construction de bureaux vont reprendre

-Les implantations d'antennes 5G ne peuvent être empêchées, la municipalité a été déboutée pour l'avoir fait en début de mandat. C'est la politique de l'Etat de déployer ses antennes via les opérateurs. La seule solution serait que les occupants de l'immeuble saisissent la mairie officiellement pour que des études complémentaires et des mesures soient demandées afin de vérifier que la législation en vigueur est bien respectée

-Les riverains de la rue Jean Bouin se sont plaints que suite au forum des associations des plots anti intrusion n'ont pas été posés au même endroit que les années précédentes et empêchaient l'entrée dans le parking.

→ l'information sera remontée auprès du service voirie pour que l'emplacement des plots soit le même chaque année.

-La maison des 4 vents : il n'y a pas de compteur installé à la structure et c'est la copropriété qui règle l'électricité dépensée par les locataires de la maison des 4 vents depuis plusieurs années. Le bailleur Hauts-de-Seine habitat s'est engagé à faire la régularisation pour un paiement des fluides par la mairie à l'avenir.

9. Prochaine date de réunion du conseil de quartier

Mercredi 18 janvier 2023 à 19h30

L'ordre du jour étant épuisé, les co-présidents remercient les membres du conseil de quartier et le public pour ces riches échanges. La séance est levée à 21h50

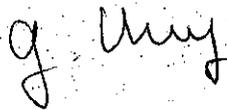
Adjointe à la Maire

A circular stamp with the text "CHATELON" and "Mairie de Châtillon" is partially visible. Overlaid on it is a handwritten signature in black ink.

GOURIET Martine

Co-présidente

CHAMBONNET Geneviève

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Geneviève Chambonnet".